



S.I.R.D.
135, rue de l'Industrie
38170 SEYSSINET-PARISSET

tél : 04.76.21.85.26
fax : 04.76.49.03.79

N/Réf : DELCOM **57-12**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Comité syndical
du 20 septembre 2012**

Le vingt septembre deux mille douze, à dix-huit heures, le Comité du SIVOM, dûment convoqué s'est réuni au complexe sportif Aristide Bergès de Seyssinet-Pariset, sous la présidence de Monsieur Christian COIGNÉ, Président du SIRD

Date de convocation : 07 septembre 2012

Nombre de délégués en exercice : 18 Présents : 12 Votants : 15

Présents : M.BAFFERT(2), V.BELLE, Y BOULARD, A.CARBONARI (2), J CARRIER, C.COIGNÉ(2), C.DIDIER, J GAUTHIER, F.GILABERT, M.MASTROMAURO, M.REPELLIN, J.TESSAIRE

ABSENTS excusés : M. BROUZET, G.FRIER, G.JULLIEN, V.GONNET, D.ROUX, P.MOLINARO

Secrétaire de séance : Valérie BELLE

Président de séance : Christian COIGNÉ

Rappel du quorum : 10

OBJET : PREVENTION DE LA DELINQUANCE- MEDIATION SCOLAIRE

Validation de l'avenant n°1 à la convention tripartite engageant le SIRD, le Collège Fleming de Sassenage et l'association CEMEA Rhône-Alpes, sur la mise en œuvre de l'action de médiation scolaire au Collège Alexandre Fleming à Sassenage.

Rapporteur Marcel REPELLIN

DELCOM 57-12

Le Vice-président expose :

Le SIRD, dans le cadre de sa compétence prévention de la délinquance, a inscrit dans son plan d'action, une démarche expérimentale de médiation scolaire.

Cette action relative à l'éducation et à la citoyenneté, est mise en œuvre pour la quatrième rentrée consécutive au collège Alexandre Fleming de Sassenage.

L'Association « Centre d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active » (CEMEA) est « prestataire de service » pour la mise en œuvre opérationnelle de l'action.

L'objectif :

- Permettre aux élèves d'appréhender les incivilités et les violences dans l'enceinte du collège et de régler les « petits » conflits entre pairs.
- A noter que les violences, les conflits de grandes ampleurs, les problèmes graves tels que le harcèlement et le racket **ne relèvent pas** de la médiation scolaire.

Cette délibération concerne l'avenant n°1 de la convention tripartite, qui permet de finaliser la formation initiale de l'ensemble des élèves du collège.

- une phase de sensibilisation des élèves de sixième entrant au collège en septembre 2012, ainsi que des élèves de 4^{ème}. Ce qui représente donc 15 classes.

Pour mémoire la convention initiale (intervention de février à mai 2012 plus 2 séances d'analyse de la pratique de Septembre à décembre 2012) concernait :

- la formation initiale des 7 classes de 6^{ème}
- la formation d'une cohorte de médiateurs élèves volontaires en 6^{ème}
- la redynamisation de la cohorte de médiateurs élèves de 4^{ème}
- la formation d'adultes de la communauté éducative, volontaires

Le Présent avenant a pour objet la partie « formation initiale » des nouveaux élèves de sixième ainsi que des élèves de 4^{ème} auxquels la formation initiale n'a pas été proposée lorsqu'ils sont entrés au collège.

Le chiffrage de cette partie de l'action avait été mis en suspens dans la convention initiale, dans l'attente du bilan de la première partie de l'action réalisée au printemps 2012. Lors de ce bilan réalisé au sein du comité de pilotage de l'action, datant de juillet 2012, la reconduction de l'action a été validée.

La médiation scolaire fait maintenant partie intégrante du projet d'établissement du Collège Fleming qui souhaite qu'elle soit reconduite sur les deux prochaines années civiles.

Cet automne, la totalité des collégiens de l'établissement seront donc dotés de cet outil favorisant la citoyenneté, la civilité et le vivre ensemble.

De plus, cette année le collège Fleming accueille une huitième classe de sixième qui jusqu'alors étaient au nombre de sept. De ce fait le coût de l'action se voit également ajusté à la hausse.

Le montant initial à la charge du SIRD est de 2 500€ et de 500€ à la charge du collège.

Le SIRD s'engage à financer la somme supplémentaire de 1 200 € à l'association CEMEA pour la mise en œuvre de la dernière partie de cette action dans le courant du 4^{ème} trimestre 2012.

Le coût global des interventions menées lors du 4^{ème} trimestre 2012 est de 3 188 €

IL EST PROPOSE AU COMITE SYNDICAL

- **D'ADOPTER** : L'avenant à la convention tripartite entre le SIRD, les CEMEA Rhône Alpes et le collège Fleming, portant sur la mise en œuvre de la formation initiale des élèves de 6^{ème} et de 4^{ème}, à la médiation scolaire au collège Alexandre Fleming de Sassenage, pour la rentrée 2012.
- **D'AUTORISER** le président à la signer.

CONCLUSIONS ADOPTEES A L'UNANIMITE

Conforme au registre

Fait à Seyssinet-Pariset, le 25 septembre 2012

Le Président,

Christian COIGNÉ

-